



**RETRAIT DU PROJET
DE LOI RETRAITE**

Page 4



**8 MARS | LUTTE POUR
LE DROIT DES FEMMES**

Page 6



**BRÉSIL | L'EXTRÊME
DROITE À L'OFFENSIVE**

Page 9

**fédération
des services
publics**

la
cgtp

Service Public

MARS 2020 - N°115 - 1 € - cgtservicespublics.fr

MAGAZINE



L'EXTRÊME DROITE
UN SYNDROME À COMBATTRE

Cher lecteur, chère lectrice, afin d'utiliser au mieux l'argent de vos cotisations, nous avons engagé un travail de réduction des coûts de production de votre journal. Pour cela, nous avons notamment réduit fortement l'épaisseur du papier et modifié légèrement le format. Par ailleurs, dans un souci d'impact minimal sur l'environnement, ce journal est imprimé par un imprimeur labellisé « Imprim'vert ». Les encres utilisées sont végétales et le processus d'impression n'utilise pas de produits toxiques. Cette démarche de respect de l'environnement, nous y prêtons attention pour l'ensemble de nos productions.



MENTIONS LÉGALES

PUBLICATION DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

263, rue de Paris - Case 547
93 515 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01 55 82 88 20
Fax : 01 48 51 98 20
Courriel : fdsp@cgt.fr
Site : www.cgtservicespublics.fr

Commission paritaire
n° 1224 S 07102

ISSN n° 1148-2370

Directrice de publication :
Sylvie GUINAND

Impression, routage :
RIVET PRESSE EDITION
24, rue Claude-Henri-Gorceix
87022 Limoges cedex
Tél. 05 55 04 49 50

Sommaire

- 03 | Éditorial
- 04 | Retraite
- 06 | Droits des femmes
- 09 | **DOSSIER**
Lutte contre l'extrême droite
- 14 | Statutaire
- 16 | Retraité.e.s
- 18 | International
- 19 | À voir

ACTU fédérale

CNF 11 et 12 mai | Dans l'intervalle des congrès de la fédération, le Comité National Fédéral a qualité pour prendre toutes mesures nécessaires à l'application des décisions du congrès, ainsi que celles qu'impose l'évolution de la situation. Il se réunit au moins quatre fois entre deux congrès. L'ordre du jour validé par la CEF et les documents nécessaires à sa préparation sont envoyés aux syndicats au plus tard un mois avant la tenue de la réunion. Les syndicats sont représentés par un-e représentant-e départemental désigné en comité départemental des syndicats.

Festi'RED | La nouvelle édition de la rencontre des jeunes syndiqué.e.s de la fédération, organisée par le collectif *Jeunes* se déroulera à Dijon les 27 et 28 mai. Un temps fort pour animer la bataille des retraites, le droit au logement et la lutte contre le changement climatique. Les syndicats sont invités à organiser leur délégué.e.

Pour toute info : collectif-jeunes@fdsp.cgt.fr

Congrès de l'Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens des services publics

(UFICT) | Le 10^e congrès de l'UFICT se tiendra du 26 au 28 mai dans le centre de vacances de Touristra sur l'île de Ré. L'UFICT s'adresse à tou.

te.s les agent.e.s des cadres d'emplois de catégories A, B et agent.e.s de maîtrise de la Fonction publique territoriale. Les infirmier-ère-s, les médecins, les animateur-ice-s territoriaux-ales, les assistant.e.s sociaux-ales, les éducateur-ice-s de jeunes enfants ainsi que les cadres intermédiaires et les cadres de direction, pour n'en citer que quelques-un-e-s, compte tenu de la très grande diversité des agent.e.s territoriaux-ales de catégories A et B (qualification de BAC à BAC+8), sont donc concerné.e-s par ce congrès. Que vous soyez dans un syndicat général, dans une section ICTAM ou dans un syndicat Ufict, 3 jours de débats, d'échanges, de rencontres de cadres territoriaux CGT mobilisés et engagés, cela se prépare. Alors, dans le prochain guide fédéral, que tous les affiliés recevront, tu trouveras tous les éléments concernant le congrès et sa préparation. Contact : ufict@fdsp.cgt.fr

Collectifs et secteurs de la fédération | Les syndicats sont invités à mettre à disposition de la fédération les camarades expérimenté.e-s sur les objectifs concernés et la mise en œuvre de nos orientations
<https://www.cgtservicespublics.fr/militants/collectifs-revendicatifs-federaux/fonctionnement-des-collectifs>

Pas de compromis !

Les 15 et 22 mars prochains seront élu-e-s les conseiller-ère-s des communes et des intercommunalités de ce pays. Ces élections nous concernent à double titre, à la fois comme citoyen-ne-s et comme agent-e-s des services publics locaux. Et comme militant-e-s de la CGT nous avons une responsabilité particulière : celle de tout faire pour réduire la force de l'extrême droite dans ce scrutin. Car ne nous y trompons pas : le danger est grand de voir celle-ci mettre la main sur de nombreuses collectivités et accroître ainsi son influence. Cela aurait des conséquences graves, à la fois pour le service public et pour la démocratie. Le combat contre l'extrême droite n'est pas un « supplément d'âme » ou une affaire d'intellectuel-le-s coupé-e-s de la réalité, c'est une lutte substantielle du combat de classe. Voter pour le Rassemblement National ou un de ses clones, ce n'est pas anodin, ce n'est pas innocent : c'est préparer la route au fascisme. Ce n'est pas un combat qui s'accommode de « mais... », comme si on pouvait réduire la nature de l'extrême droite à la vitrine de sa gestion municipale, comme si l'on pouvait considérer qu'après tout « ils sont tous pareils ! ». Non, il y a une spécificité du RN et de sa mouvance : celle d'incarner la haine de l'autre, de l'immigré, du « métèque », du juif hier, de l'arabe ou du noir aujourd'hui, pour mieux masquer la responsabilité du capitalisme. Cette conception est antinomique, bien sûr, avec les valeurs de la CGT,

mais aussi avec celles du service public, basées sur l'égalité d'accès et la solidarité. L'extrême droite au pouvoir, ce serait le plus court chemin vers l'éclatement de la société française, vers la guerre civile.

Leur spécificité, c'est aussi la haine de la démocratie, des élu-e-s, comme celle des factieux de 1934 contre les députés. Mais aujourd'hui plus qu'hier, cette haine avance masquée, sous le visage lisse et les cravates propres des dirigeants du RN sur BFM qui cherchent à se donner des airs de défenseurs des opprimé-e-s alors qu'ils sont le dernier recours d'un capitalisme à bout de souffle.

À l'heure où le formidable mouvement social que nous avons impulsé depuis deux mois rentre dans une phase nouvelle, il nous faut être particulièrement attentif-ve-s à toutes les infiltrations, les tentatives de récupération par l'extrême droite de la saine colère des salarié-e-s et de la population contre ce gouvernement. Il s'agit de bannir toute naïveté et de refuser tout compromis avec les forces de la haine, que ce soit dans les urnes ou dans la rue.

Il s'agit aussi, dans cette période électorale, d'exprimer de manière publique les revendications CGT, par exemple en interpellant les candidats — sauf évidemment ceux d'extrême droite —, en articulant projet de loi retraite, mise en œuvre de la loi Fonction publique et revendications locales.



Ronan LAPIERRE
Direction fédérale

© Dmytro - stock.adobe.com



L'extrême droite est un poison, la solidarité est l'antidote !



RETRAITE

PLUS DE 60 % DES USAGERS EXIGENT LE RETRAIT DU PROJET DE LOI

De manière exceptionnelle, le Comité national fédéral s'adresse à tou-te-s les syndiqué-e-s de la fédération par l'intermédiaire de leurs syndicats. Pourquoi ? Depuis le 5 décembre, la grève pour le retrait de la réforme Macron-Philippe BlackRock s'étend et s'incruste dans le pays. Aujourd'hui encore, tous les sondages s'accordent pour dire qu'on est plus de 60 % à en vouloir le retrait. Tous les jours, de nouveaux secteurs entrent en grève avec cette exigence.

J amais un projet de réforme n'a été à ce point rejeté : rejeté par le Conseil d'État lui-même qui accuse le gouvernement de dissimuler les conséquences de son projet, rejeté par toutes les professions : les avocats, les artistes, les cheminots, les hospitaliers, les enseignants... Dans les conseils d'administration de la CNAV ou de la CNRACL, aucune voix ne s'est portée en faveur du projet.

Dans la fonction publique territoriale, nous avons connu le 5 décembre les plus forts taux de grévistes jamais enregistrés. Des communes étaient en grève à plus de 60 %, parfois à plus de 80 %. Dans de nombreux conseils départementaux par exemple, les taux de grévistes ont dépassé

les 30 %. Depuis cette date, de très nombreuses actions, décidées en assemblées générales, se sont tenues. Ainsi, la collecte des ordures ménagères était totalement bloquée dans la Métropole du Mans pendant toute une semaine. Dans 10 arrondissements parisiens, les ordures s'entassaient en raison de la grève des éboueurs. À Marseille également la collecte des déchets est bloquée. Des services entiers sont et ont été en grève dans de nombreuses collectivités. À Rouen, l'assemblée générale de 200 agents a décidé de s'adresser à tous les collègues pour les inviter à rejoindre le mouvement. À Poitiers, à Gardanne, à Ivry, la grève est reconduite tous les jours depuis le 5 décembre. Tous les jours, des

milliers de militant-e-s de la fédération participent aux actions unitaires et inter-professionnelles, soutiennent les piquets de grève, distribuent des tracts devant les entreprises... Les animateur-ice-s, les ATSEM, les agent-e-s des bibliothèques, les pompiers, les éboueurs, pour ne citer qu'eux-elles, sont largement mobilisé-e-s. Cependant, force est de constater que ce mouvement, cette implication n'ont pas encore le retentissement national auquel nous aspirons toutes et tous. Pourtant, la réforme des retraites c'est le passage du calcul de nos pensions des 6 derniers mois pour les fonctionnaires ou des 25 meilleures années pour les salariés de droit privé à toute la vie professionnelle. Cette bascule brutale entrainera





jusqu'à 30 % de baisse du niveau de nos pensions ! Dans le projet de loi, on nous annonce que l'âge d'équilibre pour accéder à une pension complète sera de 65 ans, mais augmentera régulièrement !

Il s'agit bien par tous les moyens de nous faire travailler plus longtemps

(nous faire mourir au boulot pour certains d'entre nous) et de baisser considérablement nos pensions.

- La mobilisation pour nos retraites participe aussi significativement à élever le

niveau du rapport de force face à nos employeurs, pour nos revendications locales et professionnelles.

La fédération a publié plusieurs documents qui permettent d'apprécier ce qui changerait avec la disparition de la CNRACL et des régimes particuliers, dont l'IRCANTEC, mais aussi sur les conséquences de la loi de Transformation de la fonction publique. Votre syndicat tient ces documents à votre disposition.

C'EST POURQUOI LE CNF VOUS PROPOSE :

Dans chaque service, chaque garage, chaque crèche, chaque école... avec le syndicat, convoquons nos assemblées générales, réunissons-nous et décidons des suites à donner.

L'heure est à la résistance, à la grève et à l'amplification du mouvement de rejet.

Oui, tous ensemble, on peut faire plier Macron !

PAS TOUCHE
LA RETRAITE PAR POINTS,
À NOS CAISSES
NI POUR MOI,
DE RETRAITE
NI POUR MES ENFANTS !

8 MARS

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

Les femmes grandes perdantes de la réforme Macron des retraites, et c'est sans parler des 20h de tâches ménagères par semaine et des violences sexistes et sexuelles qui visent à inférioriser les femmes ! Collectivement nous pouvons dire stop.

Le gouvernement prétend que son projet de réforme de retraite est « féministe ». Derrière cet affichage, la CGT pense qu'au contraire les inégalités en seraient aggravées.

Le gouvernement considère que ce n'est pas au système de retraite de compenser les inégalités de salaire existant dans le monde du travail. Les femmes, pourtant plus diplômées que les hommes, cumulent les inégalités, car leur carrière est plus courte du fait des charges familiales qu'elles assument (durée et temps de travail). Elles sont cantonnées dans des métiers moins bien rémunérés, avec un moindre déroulement de carrière et moins de primes.

Le calcul des droits dans un système à points, tel que le prévoit la réforme, reflète exactement le salaire perçu tout au long de la carrière. Cela entraînerait une forte baisse des pensions de retraite des femmes, dans le privé comme dans le public, en particulier du fait de leur moindre temps de travail et de leur plus grande précarité.

La retraite est le miroir grossissant des inégalités de revenus entre les femmes

et les hommes et le gouvernement les aggrave. La réforme Macron basée sur un système universel par points ne peut qu'être défavorable aux femmes.

LE CONTEXTE

Dans le monde du travail, la différence entre la retraite des femmes et des hommes est de

40 %, ramenée à 25 % en tenant compte des droits familiaux et de la réversion. Les inégalités sont moindres pour les générations accédant aujourd'hui à la retraite, mais restent fortes, 30 %. Dans la fonction publique, où la différence de salaire entre les femmes et les hommes est de 19 % (23 % dans l'État, 18 % dans la Territoriale et 7 % dans la Santé, mais hors médecins), l'écart de pension pour les nouvelles

retraitées est de 13 % à leur détriment. L'effet protecteur de la grille indiciaire est indéniable, car elle limite fortement l'individualisation des rémunérations. Cette différence a 3 causes principales :

- **Le temps de travail des femmes est inférieur de 13 % à celui des hommes** puisque le temps partiel est féminin à

82 %, en particulier suite à une naissance. Par ailleurs, les aidants familiaux sont principalement des aidantes. Cette réduction de temps de travail est partiellement compensée par la bonification d'un an par enfant, mais elle n'existe plus pour les enfants nés après 2003.

- **La qualification des filières d'emploi les plus féminines est moins bien reconnue**

par la grille indiciaire, en particulier dans la filière médico-sociale.

- **Les critères et le volume des pro-**

62%
des fonctionnaires
sont des femmes,
55% des fonction-
naires d'Etat,
61% dans la fonction
publique territoriale
et 78% dans
l'hospitalière.



motions sont moins favorables, tout comme le montant des primes, qui comptent peu aujourd'hui dans le niveau de la pension, mais qui compteraient en totalité avec la réforme Macron.

La Fonction publique abuse du recours aux personnels précaires, qui sont des femmes à 67 % et qui relèvent du même système de retraite que le privé. Cette précarité se reflètera fortement au moment du départ en retraite.

Enfin, en ce qui concerne la pénibilité, elle concerne particulièrement certaines professions très féminisées.

LA RÉFORME MACRON

Le système par point est moins redistributif par nature, car le calcul de la pension sur l'ensemble de la carrière limite par définition la place donnée aux éléments de solidarité.

UN CALCUL SUR L'ENSEMBLE DE LA CARRIÈRE DÉFAVORABLE AUX FEMMES

Un calcul prenant en compte la cotisation de chaque année de travail, au lieu de l'indice détenu les 6 derniers mois de carrière ou les 25 meilleures années pour les contractuel-le-s, entraînerait une

forte baisse des droits à pension de

tous, mais encore plus des pensions des femmes, car les interruptions de carrière et le temps partiel les concernent avant tout. Le temps partiel n'a par exemple aucune conséquence aujourd'hui sur la durée requise pour passer à l'échelon supérieur alors qu'il impacterait le niveau de cotisation dans le système réformé. La précarité baisserait encore plus fortement avec la réforme la retraite des contractuels concernés. La Fonction publique y recourt particulièrement, et le gouvernement veut encore la développer avec la loi de transformation de la Fonction publique d'août 2019.

LA QUESTION DES PRIMES

La cotisation sur l'ensemble des primes dans la réforme Macron accentuerait mécaniquement les inégalités de pension, d'autant que la politique salariale du gouvernement consiste à réduire le plus fortement possible le poids de la grille indiciaire dans la rémunération. La généralisation d'une rémunération individua-

lisée à la fonction ou au poste avec une forte part de primes variables diminuerait fortement l'effet protecteur de la grille indiciaire pour les femmes.

DROITS FAMILIAUX : LA MAJORATION POUR ENFANT

Aujourd'hui, les dispositifs familiaux prennent en compte le besoin de compensation des inégalités existantes en défaveur des femmes.

Les femmes bénéficient en moyenne de 9 trimestres supplémentaires du fait de la bonification d'un an par enfant antérieure à 2004 et leur âge moyen de départ (62,2 ans dans la FPE) est proche de celui des hommes (62 ans). Avec la réforme Macron, les femmes ne partiraient sans décote qu'à l'âge pivot de 64 ans, avec un niveau de pension inférieur pour tout le monde, mais plus encore pour les femmes, que celui auquel elles peuvent prétendre aujourd'hui.

La réforme Macron change la nature des droits familiaux en ouvrant la compensation dès le premier enfant aux hommes qui ne sont actuellement pas impactés sur leur carrière par la naissance des enfants. Elle supprimerait la majoration de 2 trimestres d'assurance par enfant pour les fonctionnaires et la majoration de 10 % de la pension attribuée aux deux parents à partir de 3 enfants. La réforme prévoit une majoration de 5 % par enfant

dès le premier enfant. Cependant, elle introduit un arbitrage sur le parent qui bénéficiera de cette majoration.

LA PÉNIBILITÉ

80 % des agent-e-s qui ont un départ anticipé de 5 ans au titre du « service actif » le perdent. Ce sont très majoritairement des femmes des professions de santé.

LA BAISSÉ DU MINIMUM GARANTI

Dans la Fonction publique, le minimum garanti est 1110 € pour 30 ans de carrière et 1170 € pour 40 ans de carrière. Avec la réforme Delevoye/Macron, le minimum de pension serait de 1020 € pour 42 ans de carrière et un âge de 64 ans en 2025. Cette baisse impacterait fortement les

plus faibles rémunérations et les carrières incomplètes, plus nombreuses pour les femmes.

LA PENSION DE RÉVERSION

Aujourd'hui, elle est sans condition d'âge ni de ressources. Elle permet le reversement de 50 % de la pension du/de la conjoint-e (marié-e). Une condition d'âge de 55 ans concerne les salarié-e-s du privé et les contractuel-le-s, pour lesquelles le calcul diffère. 90 % des ayants droit sont des femmes.

Dans la réforme, le droit à réversion serait soumis à une condition d'âge, 62 ans, et à une condition de ressources puisque le montant total de la pension propre plus la réversion correspondrait à 70 % des

droits des 2 conjoints. Cela aboutirait à une baisse de pension pour la majorité des femmes, fonctionnaires et contractuelles.



CE QUE VEUT LA CGT

En l'état des inégalités salariales et de carrière, il est indispensable que le système de retraite intègre des mécanismes de compensation des écarts. L'objectif est bien d'obtenir une véritable égalité salariale. Aucune pension ne devrait être inférieure au SMIC.

La CGT considère que le maintien d'un système de retraite par annuités permet plus facilement de compenser les inégalités entre femmes et hommes, en particulier par l'attribution de durée d'assurance et de bonifications supplémentaires.

Concernant les dispositifs familiaux, la CGT considère que, tant que les inégalités de rémunération existent suite à la naissance d'un enfant, le système de retraite doit les compenser. Dans le cadre du système actuel de retraite, la CGT rappelle qu'il est possible et nécessaire de faire bénéficier aux femmes fonctionnaires de 2 années de bonification par enfant pour établir l'égalité avec le privé.

LA CGT REVENDIQUE :

- Une retraite à taux plein à 60 ans.
- Une pension correspondant à 75 % du dernier salaire de référence (calculée sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires et les 10 meilleures années pour les contractuels).
- L'égalité dans les déroulements de carrière et l'égalité salariale pour améliorer les niveaux de pension des femmes et les ressources des régimes. Cela passe par la revalorisation des métiers à prédominance féminine.
- L'intégration des primes correspondant à un complément de traitement dans la grille indiciaire.
- Un service public de la petite enfance à hauteur des besoins, pour que les femmes cessent d'être pénalisées dans leur carrière en étant contraintes à des interruptions de carrière ou des temps partiels.

- Un congé parental partagé et mieux rémunéré.

- Une pension de réversion de 75 % de la pension du conjoint sans condition d'âge ni de ressources.

NOUS PROPOSONS AUX ORGANISATIONS LES MODALITÉS SUIVANTES :

- Décliner en territoire l'appel national, en s'appuyant sur la FSU, Solidaires et ATTAC notamment
- Appeler à des marches de « grandes gagnantes » le 8 mars (ou le 7 en fonction des contraintes locales) en tenue de travail dans le prolongement de la chorégraphie « À cause de Macron ». Prévoir à 15h40 une action suivie par tout le cortège : chorégraphie, jeté de tenues de travail, de gants Mapa...
- Déposer des préavis de grève pour permettre aux salarié-e-s qui travaillent le dimanche de se mettre en grève le 8 mars.
- Préparer la journée par des initiatives toute la semaine sur les lieux de travail et interpellier les employeurs sur leurs responsabilités en matière d'égalité pro et de lutte contre les violences, avec par exemple la tenue d'heures d'information syndicale sur l'impact de la réforme des retraites sur les femmes et sur les inégalités salariales, le port de foulards violets... Un diaporama sera mis à disposition par le collectif « Femmes mixité ».
- À l'image du travail réalisé par l'UD 35, un ciblage des syndicats pour gagner des appels à la grève le vendredi 6 mars à 15h40 est un outil pour mettre le patronat en face de ses responsabilités.
- Interpeller les parlementaires sur l'impact négatif pour les femmes de la réforme des retraites.

LA CGT : UN REMPART CONTRE L'EXTRÊME DROITE



DOSSIER | LUTTE CONTRE L'EXTRÊME DROITE

UN POISON À COMBATTRE

Les idées d'extrême droite se nourrissent et se développent sur la désespérance sociale, sur les promesses non tenues, les reniements, les besoins sociaux non satisfaits, la démocratie bafouée et la promotion de politiques d'austérité en France comme en Europe. Pour y faire face, la CGT lutte au quotidien tout en exigeant une Europe sociale et solidaire.

Depuis la prise de 14 municipalités en mars 2014 par des majorités d'extrême droite, leur stratégie est de mettre en avant les villes conquises pour poursuivre leur

implantation, pourtant le bilan n'est pas très reluisant. Avec une stratégie bien différente : union des droites dans le sud et discours social dans le bassin minier. Le RN veut s'appuyer sur ses municipalités

pour démontrer sa capacité à gouverner. Le parti vise certaines communes où il a eu de gros scores pour les élections européennes ou celles où la majorité sortante est en difficulté.

Les thèmes portés par le Rassemblement national imprègnent le débat public, tandis que la violence d'extrême droite se radicalise de plus en plus ouvertement dans les paroles comme dans les actes. Les violences d'extrême droite couvrent un panel très large : des mots aux attentats en passant par le cyber-harcèlement et les tags...

Cette violence des mots, des discours, des images ne doit pas être minorée, car elle prépare et accompagne la violence

physique et la radicalisation et se trouve sur toute la scène politique. Les lieux de travail ne sont pas épargnés : cela va des pseudo-blagues dans les conversations aux tracts racistes anonymes, de la dégradation de casiers au harcèlement pur et simple.

Réagir est un impératif syndical : il ne faut pas hésiter à en faire part à son syndicat, voire à la Fédération, à l'UL, ou l'UD, car ce sont parfois des situations délicates. La responsabilité de l'employeur dans la protection de la santé physique et mentale des salarié-e-s, mais aussi dans la lutte contre les discriminations et le harcèlement, doit être rappelée.

L'enjeu de l'extrême droite en perspective des élections municipales de 2020 constitue un enjeu syndical à plusieurs titres :

- Bataille globale de la CGT contre un courant politique qui d'une part prône des thèses contraires à nos principes fondamentaux et à notre conception démocratique de la République et des services publics, et qui d'autre part promeut un programme économique et social qui va à l'encontre des intérêts des salarié-e-s.
- Bataille professionnelle à mener contre un parti qui travaille, particulièrement dans la période, à l'élargissement de son implantation locale et ambitionne d'accéder toujours plus aux responsabilités municipales et donc à la gestion des services publics territoriaux et de leurs personnels.
- Bataille à mener s'agissant d'un parti qui considère la CGT comme un de ses adversaires principaux.

Vaucluse

Être fonctionnaire dans une municipalité RN ou ligue du Sud

Dans le Vaucluse, les municipalités d'extrême droite utilisent beaucoup la peur comme moyen de management. Les effectifs de la police municipale ont explosé dans les communes RN ou ligue du Sud du Vaucluse, les agent-e-s y sont surarmé-e-s et de ce fait ils-elles ne peuvent plus user de leur droit de retrait quand ils se sentent en danger. Dans certaines collectivités sont mises en place des patrouilles 24/24, des patrouilles cynophiles, et une augmentation de la vidéosurveillance.

Ces collectivités n'hésitent pas à supprimer les primes comme la prime de fin d'année ou de vacances, voire de supprimer les comités d'œuvres sociales (COS).

Les agent-e-s travaillent dans la crainte, en sous-effectif, sous couvert de restrictions budgétaires. Ces municipalités profitent des réseaux sociaux pour espionner leurs agent-es dans leur vie privée.

Sous couvert de la politique de la ville, il est interdit d'utiliser le mot « culture » et d'envi-

sager des ateliers ou activités en rapport avec les cultures asiatiques, sud-américaines, africaines voire nord-africaines, la religion catholique est prépondérante : certain-e-s agent-e-s ont pour mission de monter la crèche dans la mairie (inscrit dans leur fiche emploi). Les syndicats sont attaqués et discriminés, dénigrés lors des instances paritaires. Les agent-e-s n'osent pas ou plus contacter les délégué-e-s du personnel voire aller en heures mensuelles d'information par peur d'être vu-e-s et de subir des représailles.



© FDSP CGT

Béziers

Gestion d'extrême droite : les salarié-e-s en sont les premières victimes



© FDSP CGT

Au crépuscule de son mandat de maire d'extrême droite, quels enseignements tirer de la gestion communale (il n'a pas réussi à contrôler la communauté d'agglomération) de Robert Ménard, à Béziers ?

Béziers, ville de 78 000 habitants, est la plus grande collectivité de France dirigée par l'extrême droite. Elle figure aussi au classement des villes les plus pauvres de France et où le taux de chômage est le plus élevé.

C'est également une ville où les inégalités sont parmi les plus fortes (elle est la ville d'Occitanie où le patrimoine de ceux qui payaient l'ISF est le plus important).

Après 6 ans de gestion, on peut constater que cette situation n'a pas évolué d'un iota. On peut même dire qu'elle s'est accrue de façon significative aux vues des politiques municipales menées.

En effet, Robert Ménard n'a eu de cesse de favoriser les plus riches au détriment des autres. Les premières mesures sont de ce fait assez significatives : baisse de 4 points de la fiscalité

locale (seuls 40 % de la population paient l'impôt) et en parallèle baisse des subventions au CCAS (-300 000 €) et à des associations sociales comme l'association Arc-en-ciel qui œuvrait dans le quartier le plus dégradé socialement de Béziers et qui a vu sa subvention de 40 000 € supprimée et a dû mettre la clef sous la porte. En tant que patron de l'administration municipale, son bilan est tout aussi peu reluisant :

- Attaques incessantes sur les droits des salarié-e-s.
- Gestion autoritaire et autocratique.
- Suppressions de personnels (plus de 208 emplois supprimés sur 1800 agent-e-s entre décembre 2014 et décembre 2018 — source listes électorales CT — et ce malgré le recrutement de + de 80 policiers municipaux supplémentaires).
- Mise en place d'une rémunération au mérite opaque et clientéliste...

Dans le même temps, Robert Ménard a applaudi sans aucune retenue toutes les politiques destructrices des gouvernements (loi El Khomri, loi Travail, loi de Transformation de la FP — au sujet de laquelle il a indiqué qu'elle n'allait pas assez loin, lui étant favorable à une suppression du statut —, réforme des retraites...). On l'aura compris, en matière de libéralisme l'extrême droite est macron-compatible et les salarié-e-s des collectivités territoriales n'ont rien à attendre de ces politiques au service du grand capital.

Scannez et découvrez !

Lutte contre les idées d'extrême droite

POUR ALLER PLUS LOIN
www.cgtservicespublics.fr
 > Société > Lutte contre les idées d'extrême droite

Perpignan

Depuis deux ans, les préparatifs des élections municipales vont bon train à Perpignan. Le RN mise beaucoup sur cette ville qui compte pas moins de 125 000 habitants, la remporter serait « un coup énorme », comme à Béziers ! Une mission que s'est fixé depuis 2002 Louis Aliot, député de la 2^e circonscription des Pyrénées-Orientales et conseiller municipal de la ville. Pour s'imposer, il faudra néanmoins convaincre « la multitude de communautés : les gitans, les Pieds noirs, les Harkis, les Portugais, les Espagnols et tous les autres, les plus nombreux... » Son discours, qui se veut celui d'un candidat crédible à une fonction de maire, est très différent de celui des autres candidats. Il s'est installé un cabinet d'avocat en 2010. Il fait partie du paysage, résume une habitante. « Ici, on vote Louis, on vote pas RN ! » Par contre, il ne faut pas oublier de dire qu'il a été absent à près de la moitié des conseils municipaux. Sachant qu'aux dernières élections municipales le parti du FN, avant de changer leur nom pour RN, avait obtenu 44,89 % des voix au deuxième tour dont 11 élu-e-s au conseil municipal. Il va sans dire que ces résultats ne sont pas insignifiants et que pour les municipales 2020 nous l'attendons malheureusement victorieux de cette élection, ce qui serait une catastrophe pour notre département et au-delà. Et d'ailleurs, l'ancien directeur de cabinet de Jean-Marie Le Pen a décidé de ne pas afficher son appartenance politique. Il est officiellement « sans étiquette » avec « une liste d'union locale » ! Sa séparation avec Mme Le Pen participe aussi de cette banalisation, il joue d'une manière très fine la carte de quelqu'un de fréquentable, sans propos clivant, sans agressivité. Élément important dans notre département qui connaît un flux important de retraité-e-s nordistes : le vote RN rencontre équitablement les électeur-riche-s né-e-s dans le département de Perpignan, et ceux.celles qui sont né-e-s hors P.O., mais les adhèrent-e-s sont d'abord issu-e-s de l'extérieur. Un quart des habitant-e-s sont au chômage, un tiers seulement paie des impôts et le taux de pauvreté atteignait en 2016 32 %. Il profite aussi d'une opposition fragile. Au pouvoir depuis 2009, Jean-Marc Pujol, 70 ans, a hésité longtemps à se représenter. Le 15 mars prochain, les Perpignanais pourront aussi opter pour Caroline Forgues (soutenue par les Insoumis, Génération-s, NPA, PCF), Clotilde Ripoull (sans étiquette), Olivier Amiel (dissident LR) ou Alexandre Bolo (divers droite, ancien collaborateur de Louis Aliot). L'élection se fera sans doute sous les projecteurs. En ce moment, tous les médias nationaux défilent à Perpignan. Nous ne pouvons pas envisager que ce candidat puisse diriger notre ville de Perpignan, l'exemple de Béziers encore tout frais dans nos mémoires. L'enjeu est trop important, nous devons tous faire TOUT ce qui est possible pour combattre le parti de la haine ! Nous devons TOUS aller voter ! **Nous devons TOUS voter contre ces politiciens qui se cachent derrière leurs faux discours !**

Var

Dans le Var, plusieurs communes sont aux mains de l'extrême droite, portée au pouvoir par les élus précédents « ripoux » ou incapables d'une gestion « normale ». Les élu-e-s de l'extrême droite ont-ils fait mieux ?

Après s'être acheté une virginité en déployant gestion et comportement exemplaire, le fond a vite resurgi par petites touches d'abord, avantageant les uns au détriment des autres (dans le secteur associatif notamment) et mettant ensuite en œuvre une politique ultra libérale, y compris dans la gestion des agent-e-s de la collectivité. La compétitivité entre agent-e-s est accrue, la délation encouragée à demi-mot... Si toutes les collectivités d'extrême droite du Var ne sont pas logées à la même enseigne, les mêmes politiques culturelles se mettent en œuvre, exaltation des vertus pétainistes - famille travail patrie. Petit à petit, les politiques, les actions qui visent à préserver le *mieux vivre-ensemble*, à soutenir les plus faibles, disparaissent ou se réduisent à peau de chagrin. **Et pour la CGT ?** Là où elle existe, les équipes municipales ne se sont pas attaquées de front à l'organisation syndicale. Elles n'ont pas remis en cause les droits, ne sont pas parties en guerre contre la CGT. Non, elles s'en sont prises insidieusement aux individus concernés, créant des conditions de travail délétères, mais sans lien possible avec du harcèlement syndical... Cela a conduit bien souvent soit au départ des agent-e-s vers d'autres collectivités, soit à leur démission pure et simple. Pour ceux qui restent, la tâche est rude : continuer d'aller à la rencontre d'agent-e-s qui refusent de plus en plus souvent les tracts CGT, lutter contre ce qui n'a pas de nom et qui est difficile à dénoncer, en continuant à faire vivre et partager l'idée que la force des individus vient du collectif. Réapprendre aux agent-e-s que la résistance collective sera toujours plus forte que les stratégies individuelles et que le *vivre-ensemble* est la seule voie acceptable. Alors, non l'extrême droite n'est pas un choix citoyen comme les autres, pour la population tout va bien si l'on est riche, blanc et de préférence chrétien, et pour les agent-e-s... c'est pareil !

Hayange

La gestion de la ville d'Hayange par une municipalité RN

En 2014, la ville d'Hayange (16 000 habitant-e-s) a sombré après le scrutin municipal. Le verbe sombrer est utilisé ici car, même si tout peut paraître idyllique selon la communication d'Engelmann, le revers de la médaille est tout autre. Dès son arrivée dans le fauteuil de premier magistrat de la commune, les décisions qu'il y prend sont autoritaires. Le ton est donné ! Pour le personnel municipal, les ordres sont différents et les affectations se font désormais au gré des copinages avec le nouveau maire brun. Il ne fait plus bon être militant-e CGT si on se réfère aux plans de carrière qui leur sont réservés. Engelmann a nécessairement besoin de l'appui d'un syndicat pour valider ses reculs sociaux lors des instances intras et jette son dévolu sur la CFDT qui, sans vergogne, accepte aussitôt la proposition clairement effectuée. La politique RN, loin d'être en opposition avec la politique d'austérité imposée par les gouvernements successifs (Hollande et Macron), le maire hayangeois s'y plie, il en est même l'un des meilleurs élèves. Dans un bulletin municipal de décembre 2018, il se vante d'avoir supprimé 70 postes et donc d'avoir fait des économies ! (voir tableau ci-dessous) Fabien Engelmann a déclaré : « pour les maires d'aujourd'hui et de demain, il faut faire autant avec moins ! » n'est-ce pas là le plus

Tableau comparatif des villes de Moselle entre 12 000 et 20 000 habitants

Commune	Nbre d'habitants (chiffres Insee 2019)	Effectifs personnel municipal (chiffre élections prof. 2014)	Effectifs personnel municipal (chiffre élections prof. 2018)	Diff. entre 2014 et 2018	* Taux d'administration
CREUTZWALD	13 431	137	137	/	10,20
FAMECK	14 155	187	163	-12%	11,51
FLORANGE	12 008	227	213	-6%	17,73
HAYANGE	15 942	231	167	-27%	10,22
SAINT-AVOLD	15 861	353	288	-18%	18,15
SARREBOURG	12 273	226	252	+12%	20,53
STIRING-WENDEL	12 115	157	148	-6%	12,21
WOIPPY	14 240	302	253	-16%	17,76
YUTZ	16 610	251	255	+2%	15,35

* Un taux d'administration de 15,5 agent-e-s en moyenne pour 1 000 habitant-e-s dans les communes françaises (chiffres 2016 DGCL)

beau vœu d'allégeance à la volonté capitaliste ? Le RN se veut de plus en plus proche de la classe ouvrière, mais qu'en est-il réellement ? Un parti qui divise la classe des opprimé-e-s et qui incite à la haine de l'autre. À Hayange, Engelmann s'attaque au *Secours populaire* et veut les faire expulser du local qu'ils occupent au prétexte que la présidente serait politisée. Pour un maire qui se dit proche de ses administré-e-s, lutter activement contre les plus pauvres dans une ville où la paupérisation est grandissante démontre un engagement contraire au discours. Pour résumer, le vote RN n'est pas un vote d'exclusion de la classe capitaliste, les promesses ne sont qu'illusion. La réalité de gestion est la continuité de la mise en place de la casse du service public avec le rejet d'une partie de la population.



SOYONS TOUJOURS PLUS NOMBREUX À REJOINDRE LA LUTTE SYNDICALE CONTRE L'EXTRÊME DROITE !

© Dmytro - stock.adobe.com

Depuis janvier 2014, les organisations CGT, FSU, UNEF, Solidaires, UNL et FIDL ont lancé une campagne de longue haleine intitulée « Uni-e-s contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques », dans le prolongement de l'appel « La préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme », signé en mars 2011.

Les dernières séquences électorales européennes et la hausse des suffrages exprimés pour des candidat-e-s d'extrême droite, en particulier le RN, renforcent notre conviction et notre détermination de toujours plus développer au plus près des salarié-e-s des analyses, initiatives, communications, en particulier sur les réseaux sociaux, actions syndicales contre ce poison pour les droits des salarié-e-s actuels, anciens ou bien futurs, que représente le développement des idées identitaires, antisémites, islamophobes, racistes et xénophobes. L'extrême droite est un vieux courant politique qui, par le passé, a déjà sévi pour s'opposer aux aspirations populaires : dans les années 1930, ce sont les ligues fascistes qui ont voulu par exemple renverser la République, mais ce sont aussi tous les mouvements autour de Pétain qui ont collaboré au régime nazi

et participé aux crimes contre l'humanité pendant la Seconde Guerre mondiale, ou l'OAS pendant la guerre d'Algérie. Le Front national, créé en 1972, est clairement l'héritier de cette histoire et s'inscrit dans ce courant politique qui comprend de nombreux mouvements : les Patriotes, les Identitaires, Alain Soral et Dieudonné, Dupont-Aignan, la Manif pour Tous et bien d'autres...

« RESPECTABILITÉ » DE FAÇADE

Ce n'est pas le changement de nom en Rassemblement national, leur habile stratégie de communication, leur volonté de donner l'image d'un parti à la fois respectable et différent des autres qui change la donne : ce parti est fondamentalement fasciste, raciste, violent, divise les salarié-e-s et au-delà tend à toujours plus opposer les citoyen-ne-s entre elles et eux.

Sa stratégie de dissimulation en un « parti respectable » nourri par la colère sociale (retraite à 60 ans, augmentation de l'allocation aux adultes handicapés et du minimum vieillesse, « défense » des services publics) n'est qu'un leurre pour capter des voix de salarié-e-s frappé-e-s par les politiques néolibérales et des choix austéritaires qui se succèdent depuis des années. Les critiques sociales proclamées par ce parti sont une stratégie masquant leur absence totale de volonté de renverser le déséquilibre à l'œuvre entre celles et ceux qui possèdent du capital et les salarié-e-s ne vivant que de leur travail. Rien à attendre de leur part pour nos salaires, notre protection sociale, les services publics, la sortie de l'austérité. L'observation des mairies tenues par l'extrême droite le confirme. Les récentes déclarations de Le Pen sont d'ailleurs très éloignées des propositions et revendications de l'intersyndicale nationale qui se bat contre la contre-réforme de la retraite par points depuis plus de deux mois. Pour rappel, lors de la lutte contre la loi « Travail » (qui permet notamment aux

accords d'entreprise de déroger au Code du travail sur de nombreux points) il y a trois ans, plusieurs amendements ont été déposés par les sénateurs RN Rachline et Ravier pour la suppression du compte pénibilité, pour le doublement des seuils sociaux (nombre de salarié·e·s dans une entreprise à partir duquel il faut organiser des élections pour élire des représentant·e·s du personnel). Face à la popularité de l'action des salarié·e·s contre la loi « Travail » dans l'opinion publique, le RN s'est vu contraint de faire marche arrière et de retirer ses lamentables amendements.

UNE CAMPAGNE DE LONGUE HALEINE CONTRE L'EXTRÊME DROITE

Engagée le 29 janvier 2014, la campagne unitaire « *Uni·e·s contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques* » a permis, tout en lançant l'observatoire national intersyndical des municipalités tenues par l'extrême droite, d'organiser des journées d'étude dans les départements avec nos militant·e·s respectif·ve·s sur le contenu du danger que représente l'extrême droite. Depuis mai 2015, des temps forts à proximité de villes gérées par des équipes municipales d'extrême droite ont rassemblé plusieurs centaines de salarié·e·s, retraité·e·s, privé·e·s d'emploi, étudiant·e·s dans l'Hérault, le Vaucluse, le Pas-de-Calais, en Moselle, mais aussi à Lyon l'année dernière.

Nos ateliers portant sur les « municipalités d'extrême droite employeuses », sur les attaques de ces municipalités contre le milieu associatif et culturel, sur leur rapport à l'éducation, ou encore sur le

décodage de leurs stratégies de communication, font voler les masques. Ils libèrent la parole dans des lieux où les pressions et intimidations sont légion. Leur gestion des communes démontre l'imposture de ce parti : leur absence de volonté de s'attaquer à la précarité, leurs attaques contre des associations caritatives, mais aussi leur clientélisme et les pressions antisyndicales sont toujours leur marque de fabrique ! Leur récent amour pour les fonctionnaires et services publics est conjoncturel, leurs propositions s'inscrivent dans une logique libérale, populiste et sécuritaire. La base de la politique du RN, c'est la priorité nationale, reformulée en « patriotisme économique » — l'ancienne version c'était la « préférence nationale ». Bref, des termes qui tous expriment la volonté politique d'aider le patronat français tout en excluant une partie des classes populaires de l'accès à l'emploi, au logement, à la santé ou aux aides sociales en raison, officiellement, de la nationalité, mais aussi — à en croire les meetings — de l'origine. Le RN joue donc sur la corde « antimondialiste ». Pour notre part, nous revendiquons une autre mondialisation où les solidarités internationales priment en termes économiques, politiques et sociaux, contrairement à l'opposition entre les peuples prônée par l'extrême droite. En effet, que le capitalisme soit d'ici ou d'ailleurs, peu importe : pour les salarié·e·s, c'est bien l'exploitation qui est en cause. C'est bien cela qui provoque l'appropriation des richesses par une minorité. Et c'est bien l'union à grande échelle des salarié·e·s, quels que soient leur nationalité et leur lieu de tra-

vail, qu'il convient de rechercher. Le droit du travail français est par exemple le seul à permettre aux salarié·e·s étranger·ère·s d'être candidat·e·s et électeur·rice·s lors des élections professionnelles ! Nous diviser sous couvert de « préférence nationale » ne peut servir que ceux·celles qui exploitent et accaparent les richesses.

L'EXTRÊME DROITE N'A PAS CHANGÉ

Sur les réseaux sociaux ou dans la presse, de nombreux cadres de ce parti tiennent des propos honteux et souvent condamnables par la loi. Leur dernière provocation à Brest de promettre de « *s'occuper des opposants une fois au pouvoir* » a le mérite d'être clair. L'extrême droite a toujours été et sera toujours violente, pour les catégories visées par les discours, actes et politiques de haine et d'exclusion, mais aussi pour ses opposant·e·s ! Nos organisations proposent aux étudiant·e·s, aux salarié·e·s, aux agent·e·s de la Fonction publique, aux privé·e·s d'emploi, aux retraité·e·s, de s'organiser au quotidien, sur les lieux de travail, d'études ou de vie, pour améliorer nos droits et combattre les discriminations. Ce travail de longue haleine se poursuit et nos organisations souhaitent fédérer le plus largement possible pour sortir du piège qui résignerait les travailleur·euse·s à choisir entre austérité, libéralisme outrancier et replis identitaires.

De nombreuses mobilisations le montrent : la solidarité, l'égalité des droits, la justice sociale sont des aspirations fortes dans le monde du travail !

L'extrême droite est un poison, la solidarité est l'antidote !





L'AGENT CANDIDAT

Références : Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
 Décret n°86-68 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration
 Articles L. 50, L. 231, L. 239 du Code électoral
 Articles L. 2123-10, R. 2123-1, R. 2123-3 du Code général des collectivités territoriales
 Articles L. 3142-79 et L. 3142-81 du Code du travail

PRINCIPE

Les agent·e·s public·que·s peuvent participer à la vie politique et être candidat·e·s aux élections locales et nationales. Cependant, au regard des fonctions qu'ils exercent, certaines règles spécifiques s'appliquent à eux·elles. Ces règles doivent être connues puisque, dans le cas où un·e candidat·e est déclaré·e inéligible par le juge administratif, la liste à laquelle il·elle appartient est irrégulièrement constituée. In fine, cela entraîne l'annulation des opérations électorales.

DROITS ET OBLIGATIONS DES AGENT·E·S PUBLIC·QUE·S, TITULAIRES ET CONTRACTUEL·LE·S

La loi du 13 juillet porte les droits et obligations des fonctionnaires, pourtant, dans le cadre de la campagne municipale, l'agent·e peut se trouver en situation d'avoir ses droits et obligations impactés par la période électorale. Ci-dessus un tableau listant les droits

DROITS IMPACTÉS EN PÉRIODE ÉLECTORALE

- Liberté d'opinion : l'agent·e candidat·e bénéficie d'une protection en ce qui concerne les votes et opinions émis au cours de la campagne électorale. Ceux-ci ne peuvent affecter sa carrière.
- Maintien de la protection fonctionnelle au cours de la période électorale.
- Bénéficie d'un congé électif de 10 jours pour mener la campagne électorale (congé non rémunéré ou imputé sur les congés annuels).

impactés par la période électorale et les obligations et/ou interdictions affectées dans la période. (voir tableau ci-dessus)

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

SITUATION AGENT·E·S CONCERNÉ·E·S PAR L'INÉLIGIBILITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- Entrepreneur·euse de services municipaux (dirigeant·e d'une association chargée d'exécuter un SP municipal, directeur·rice salarié·e d'une société assurant l'entretien permanent du réseau

OBLIGATIONS/ INTERDICTIONS AFFECTÉES EN PÉRIODE ÉLECTORALE

- Devoir de réserve (neutralité) en fonction et hors fonction (réseaux sociaux et réunions publiques).
- Interdiction de mener la campagne électorale en usant avantages conférés par la fonction.
- Interdiction de distribuer des tracts dans l'exercice de ses fonctions.

d'éclairage public de la commune...)

- Directeur·rice général·e (et adjoint·e) des services
- Directeur·rice (et adjoint·e) de cabinet
- « Chef·fe de service » et « chef·fe de bureau » du Conseil départemental ou régional
- Directeur·rice, directeur·rice général·e des services, directeur·rice adjoint,
- chef·fe de cabinet, chef·fe de service d'un EPCI
- Directeur·rice de cabinet du maire en l'absence de démission certaine

- Agent-e de la commune
- Membre du cabinet disposant d'une délégation de signature de la part de l'exécutif local
- Comptable des deniers communaux agissant en qualité de fonctionnaire

L'inéligibilité est de nature à empêcher la personne concernée de se présenter à l'élection. Les cas d'inéligibilité sont prévus à l'article L. 231 du Code électoral. Ces inéligibilités ne sont pas générales, elles sont à la fois géographiques et temporelles. Elles s'appliquent uniquement dans le ressort dans lequel l'agent-e exerce actuellement ses fonctions, ou a exercé ses fonctions depuis moins de six mois, un an, ou trois ans selon les cas. L'inéligibilité est constatée au jour de l'élection. Les agent-e-s en disponibilité ne sont pas soumis à l'inéligibilité. La demande de mise en disponibilité devra être articulée avec le délai de l'inéligibilité. Cette inéligibilité ne peut concerner que les agent-e-s en situation d'activité, le congé maladie ou parental rend l'agent-e inéligible, car l'agent-e n'a pas rompu tout lien avec sa collectivité. Un-e candidat-e qui, au jour de l'élection, aura fait valoir ses droits à la retraite sera éligible. Enfin, un-e agent-e dont la démission est acceptée par le maire avant la tenue du scrutin fait cesser la situation d'inéligibilité.

CONDITIONS D'INCOMPATIBILITÉS

L'incompatibilité n'est pas de nature à empêcher une candidature à une élection, mais en cas d'élection effective ; elle impose au candidat de choisir entre son activité professionnelle et l'exercice du mandat. Pour cela, l'agent a 10 jours à compter de la date de proclamation des résultats entre la conservation de son activité publique et son mandat.

POSITION DE LA CGT

La CGT adopte la Charte d'Amiens en 1906, elle affirme à la fois la stricte indépendance politique du syndicat et l'entière liberté d'opinion et d'engagement du-de la syndiqué-e. Le congrès de 1906 déclare « *qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale.* ».

LIBRE ADMINISTRATION ET ÉLECTIONS MUNICIPALES, QUELLES SONT NOS MARGES DE MANŒUVRE SYNDICALES ?

En concomitance avec la sortie de certains décrets d'application, il y a la tenue des élections municipales. Au-delà des dispositions législatives votées par le Parlement, ce dernier a aussi habilité le gouvernement à prendre des ordonnances. Sont présentées les dispositions de la loi de transformation de la fonction publique qui prévoient une habilitation du gouvernement à prendre des ordonnances ainsi que les délais ayant un impact dans la fonction publique territoriale en matière de :

- dialogue social et instances
- protection sociale
- lisibilité du droit
- formation

On peut reconnaître aux collectivités l'indépendance de leurs organes par la clause générale de compétence des collectivités territoriales (découlant de l'article 61 de la loi du 5 avril 1884 : « *Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune* »), autrement appelée la libre administration des collectivités ; elles n'ont pas

pour autant une réelle autonomie de gestion (soumission au droit de la fonction publique, de l'achat public, etc.). La libre administration est financièrement contrainte par le poids des dotations budgétaires, cela laisse donc aux syndicats une réelle place dans la négociation.

Négociation sur le temps de travail, emplois statutaires, durée hebdomadaire de service... sont autant de sujets sur lesquels les syndicats doivent intervenir en mettant en place un rapport de force dans les instances représentatives du personnel (CT, CHSCT, CAP, CCP).

Voir sur notre site Internet

Lettres ouvertes aux candidats aux Municipales 2020 des syndicats des territoriaux de Drancy et Garges-lès-Gonesse
<https://www.cgtservicespublics.fr>
 > Les luttes / Actualités des luttes 2020 / Dans les territoires / Politique de la ville



AGENT-E-S CONCERNÉ-E-S PAR LES INCOMPATIBILITÉS CAS GÉNÉRAUX

- Ressortissant de l'Union européenne membre d'une assemblée délibérante dans un autre État de l'Union européenne
- Dans les communes de plus de 500 habitant-e-s, le nombre des ascendant-e-s et descendant-e-s, frères et sœurs, et qui peuvent être simultanément membres du même conseil municipal, est limité à deux.
- Agent-e d'un CCAS ou CIAS

- Directeur-riche des régions dotées de la seule autonomie financière
- Agent-e-s salarié-e-s du maire (entreprise...)

CAS DES AGENTS DES EPCI

Sous réserve des différentes conditions ci-dessus énoncées, il peut être éligible au mandat de conseiller-ère municipal-e de toutes les communes membres de l'EPCI. Il ne peut en revanche assumer un mandat de conseiller-ère communautaire.

Pour la CGT, la liberté de candidature aux élections politiques est reconnue, mais il est inconcevable qu'au nom de la liberté d'opinion dans la CGT, celle-ci puisse être représentée, à quelque niveau que ce soit, par des militant-e-s ou des adhérent-e-s revendiquant leur adhésion au concept de priorité nationale propre aux thèses de l'extrême droite et en particulier du Rassemblement national.



LE ROULEAU COMPRESSEUR «MACRON» S'OCCUPE AUSSI DES RETRAITÉ·E·S

Le rouleau compresseur libéral est en action comme jamais depuis l'élection de Macron. Après avoir mis à mal le Code du travail et liquidé le statut des cheminots, Macron, en bon « thatcherien », s'emploie à détruire notre système de retraite considéré pourtant comme le meilleur au monde. Un de ses premiers actes forts au 1^{er} janvier 2018 a été d'augmenter la CSG de 6,6% à 8,3% sur les pensions de retraite. La mesure a été revue pour exonérer 100 000 ménages suite à la crise des gilets jaunes, mais le ton était donné.

Après deux mois de lutte ininterrompue, le gouvernement peut mesurer la détermination des salarié·e·s face à sa politique de pourrissement. La mobilisation contre le projet Macron prend d'autres formes et la détermination à obtenir le retrait reste intacte. Le gouvernement est ébranlé par cette détermination, d'autant que, contrairement à ce qu'il espérait, l'opinion publique, pour plus de 60 %, soutient toujours le retrait du projet de la réforme des retraites. Les français·e·s ne sont pas dupes. Malgré le flou entretenu, les salarié·e·s ont bien compris que tout le monde sera perdant avec le nouveau système et qu'il faudra travailler plus longtemps pour avoir une retraite souvent moindre.

La mascarade de l'âge pivot n'a trompé personne. Cette mesure a été ajoutée au projet par le gouvernement à seule fin de ramener au premier plan une CFDT engluée dans l'accompagnement et totalement absente des luttes. Pour preuve, l'âge pivot est sorti par une porte et l'âge d'équilibre est entré par une autre dans le projet de loi, le gouvernement laissant aux organisations syndicales qui le souhaiteront, le soin de déterminer elles-mêmes le recul social consenti.

Cette réforme s'inscrit dans la mise en œuvre du cahier de revendications du Medef résumé en ces termes par son ancien vice-président, Denis Kessler, « *il faut défaire méthodiquement le programme du CNR* ». C'est ce à quoi s'attelle

Macron avec un peu plus de brutalité que ses prédécesseurs. Parmi les revendications du patronat, on trouve la mise en place de retraites par capitalisation. La réforme Macron va dans ce sens, d'une part en plafonnant les cotisations des hauts salaires du système par répartition, et d'autre part en poussant les salarié·e·s à souscrire une retraite complémentaire pour compenser l'inévitable baisse de la retraite par points.

Le retrait de ce projet est un impératif et nous pouvons gagner. L'impact du mouvement social commence à se faire sentir sur l'économie, le Conseil d'État recale le projet, la cote de popularité de Macron et de LREM est en baisse, même le MEDEF déclare qu'il n'a jamais demandé cette réforme.



LES SALARIÉ·E·S SONT-ILS·ELLES BIEN CONSCIENT·E·S ?

Les retraité·e·s sont mobilisé·e·s mais pourraient l'être davantage. Même si leur solidarité financière est importante, elle ne peut se substituer à la participation aux actions de terrain : manifestations, délégations, piquets de grève, etc. Pourtant, **pour eux, l'enjeu est de taille**, le décrochage de l'indexation des pensions qui fera donc baisser le niveau de vie moyen des retraité·e·s impactera surtout les personnes qui n'ont que leur pension pour vivre, et sera d'autant plus difficile pour celles qui auront des petites retraites, car la situation des retraité·e·s actuelle·s sera étroitement corrélée à celle des futur·e·s retraité·e·s. D'ores et déjà, il est annoncé que les pensions resteront indexées sur l'inflation, tandis que la valeur des points sera elle réalignée sur l'évolution des salaires. Cette distinction dans les règles de revalorisation va entraîner un décrochage entre les actif·ve·s et

les retraité·e·s, remettant en cause la solidarité intergénérationnelle. Elle va aussi entraîner une transformation dans la perception de la pension de retraite, la transformant en une assistance et non plus comme un droit

acquis lié au travail. De fait, le taux d'inflation est inférieur au taux de croissance moyen par tête, ce qui signifie que, pour les retraité·e·s, l'indexation sur les prix, si elle ne faisait pas perdre de pouvoir d'achat, entraînerait surtout une perte de niveau de vie relatif.

Rappelons que notre système de retraite est aujourd'hui l'un des meilleurs, si ce n'est le meilleur, du monde. C'est grâce au système par répartition que la France compte moins de retraité·e·s pauvres que dans les pays ayant adopté la retraite par points comme l'Allemagne ou la Suède. Il fait de la France le pays de l'OCDE où le niveau de vie relatif est le plus élevé des pays occidentaux. Surtout, la réforme entérinerait le principe de ne pas consacrer aux retraites une plus grande part de la richesse produite qu'actuellement, et ce alors que les besoins vont augmenter avec l'aug-

mentation du nombre de retraité·e·s. Ces retraité·e·s, tous électeur·rice·s et très attaché·e·s à voter, représentent un enjeu déterminant lors des scrutins électoraux. Leurs suffrages influencent grandement les résultats. Jusqu'aux dernières élections présidentielles, les retraité·e·s adoptaient majoritairement un comportement conservateur. Soucieux de protéger leur patrimoine et leurs acquis, ils se méfiaient des programmes des extrêmes et confortaient le barrage contre le Front national. Depuis, le « *ni gauche ni droite et en même temps* » d'Emmanuel Macron, de nombreux seniors peuvent être déséquilibrés et prêts à opter pour le discours sécuritaire et nationaliste. Notre responsabilité syndicale est grande dans ce contexte chaotique. Nous devons amplifier notre action pour rappeler nos valeurs et notre éthique. Si chaque citoyen, derrière le rideau de l'isoloir, est libre du bulletin qu'il met dans l'enveloppe, nous devons le convaincre que les discours racistes, xénophobes, même cachés derrière des artifices démocratiques, restent contraires à l'humanisme que nous portons. **Le choix progressiste reste le meilleur rempart face à l'extrémisme.**

L'EXTRÊME DROITE EN EUROPE

Une progression continue, une présence aux 4 points cardinaux de l'Union européenne. Lors des élections européennes de mai 2019, présence importante avec un groupe parlementaire sur les 7 existant au Parlement européen.

3 eurodéputés de 9 pays dans le groupe Identité et Démocratie présidé par Marco Zanni, un italien de la Ligue, ancien du mouvement 5 étoiles

28 de la Ligue italienne, 22 du Rassemblement National, 11 de l'AFD en Allemagne...

L'extrême droite n'est pas rassemblée puisque 115 eurodéputés sur les 751 élus peuvent être qualifiés d'ED. Dans autre groupe, on trouve par exemple les « Démocrates suédois » et la NV-A droite nationaliste flamande de Belgique

L'extrême droite est arrivée en tête en Italie (33,64 %) et en France (23,31 %).

BRÉSIL | L'EXTRÊME DROITE À L'OFFENSIVE

Témoignage de Joa Gabriel Guimaraes Buonavit, vice-président du syndicat de la ville de Sao Paulo (SINDSEP-FP) qui compte 120 000 affilié-e-s.

LES AGENT-E-S DES SERVICES PUBLICS ONT-ILS-ELLES UN STATUT PARTICULIER AU BRÉSIL ?

Les agent-e-s public-que-s bénéficient d'un contrat de travail basé sur un statut qui garantit l'emploi, un peu comme en France, au niveau de la municipalité, de l'État fédéral et central et des préfectures (organisations intermédiaires entre l'État et la ville).

Aujourd'hui, il y a 2 attaques frontales et importantes : la politique de privatisation d'une part, qui impose aux salarié-e-s dont le service est privatisé de changer de statut en basculant vers le secteur privé, et une réforme administrative importante qui va donner la possibilité aux dirigeant-e-s des collectivités et des administrations de pouvoir licencier les fonctionnaires et réduire leur salaire. L'agenda libéral d'attaque du capital et des secteurs capitalistes du pays a été mis en place dès le coup d'État de Dilma Youssef, le gouvernement du Parti des travailleurs dès de la prise du pouvoir par Temer. Ces réformes contre les droits des travailleur-euse-s ont été reprises et

amplifiées par Bolsonaro sous une forme beaucoup plus rapide et autoritaire. Elles sont accompagnées d'exactions violentes, avec la mise en place de milices et d'organisations paramilitaires contre les mouvements sociaux, contre les travailleur-euse-s en lutte. On voit aujourd'hui au Brésil une coalition entre l'extrême droite au pouvoir et la droite, puisque l'agenda est le même, et le parti social-démocrate du Brésil que l'on peut qualifier de droite. Dans ma ville, le maire du parti social-démocrate applique, voire anticipe, les mesures du gouvernement.

LA SITUATION EST-ELLE LA MÊME DANS LES PAYS VOISINS ?

Ce qui arrive aujourd'hui sur le continent d'Amérique latine n'est pas un hasard, il y a une offensive de l'extrême droite au service d'une politique ultralibérale. L'extrême droite qui s'implante au Brésil et en Bolivie se distingue des mouvements nationalistes précédents. Elle est plus proche des mouvements fascistes en Europe, à la fois ultraconservateurs sur le plan sociétal, contre les minorités, contre

les droits des travailleur-euse-s, contre les droits des femmes et des personnes LGBT et peuples autochtones, et ultralibéral sur le plan économique. Paradoxalement, en Amérique latine, c'est au Chili, qui a été le laboratoire des politiques néo-libérales, qu'il y a une forte résistance des travailleur-euse-s et des populations. Au Brésil, malgré ses traditions, il y a un état de choc suite à l'élection de Bolsonaro. Les Brésiliens-ne-s sont très attentif-ve-s à la situation du Chili qui donne un grand espoir sur la mobilisation des travailleur-euse-s...

QUELLE EST LA SITUATION DE LA PROTECTION SOCIALE ?

L'offensive sur les questions du Code du travail, des retraites et de la protection sociale a commencé avec Temer. À l'annonce de ces attaques, il y a eu un fort mouvement social de contestation porté essentiellement par la CUT, en 2017, qui a réussi à faire reculer partiellement le gouvernement Temer. Malgré tout, il a réussi à passer l'essentiel de sa réforme sur le Code du travail en sortant le volet protection sociale. Aujourd'hui, Bolsonaro revient à la charge sur la question de la protection sociale. Il saucissonne les réformes par catégories pour diviser les salarié-e-s du public entre eux-elles et ceux-celles du privé.

Chez nous



« Ça se passe ici, en France, chez nous, chaque jour. Un discours se banalise. Une parole se libère, disséminant une odeur abjecte qui dérange de moins en moins. C'est une marée qui monte, qui érode les défenses, les digues. C'est un discours qui change selon ceux à qui il s'adresse, qui s'adapte à l'époque, qui caresse dans le sens de tous les poils. Un discours qui retourne les mots, les idées, les idéaux. Qui les dévoie. Un discours qui dresse les gens les uns contre les autres. Et des gens glissent, imperceptiblement d'abord, puis plus franchement. De la solitude au ressentiment, du ressentiment à la peur, de la peur à la haine, puis à la révolution. Nationale. On le dit, on en parle, on le montre et pourtant rien n'y fait. Sentiment de déjà-vu. D'impuissance, aussi. De sidération. Impression d'avoir tout essayé. Que chaque mot, chaque tentative de s'opposer se retourne contre celui qui la tente. Que chaque parole, qu'elle soit politique, morale, culturelle, est déconsidérée, illégitime, définitivement.

« Alors, peut-être la fiction est-elle la seule réponse audible, car, comme le discours populiste, elle s'adresse aux sentiments, à l'inconscient. Et aux tripes. Comme les démagogues, elle raconte des histoires. Mais, contrairement à eux,

qui essaient de faire passer des fantasmes pour la réalité, qu'ils simplifient à l'extrême, la fiction, elle, essaie de comprendre, de rendre compte de la complexité du monde, de celle de l'humanité, de son époque. Et elle seule, sans doute, peut faire ressentir à chacun ses tremblements les plus intimes.

« Si dans un documentaire, chacun apparaît en tant qu'individu singulier, unique, parlant en son nom, le personnage de fiction, lui, est d'abord perçu par le spectateur comme une construction, une proposition dans laquelle il pourra se reconnaître, ou reconnaître un autre, plus ou moins proche. Une image sur laquelle il pourra (se) projeter, réfléchir, mais aussi s'identifier...

« Chez nous est un film engagé, oui. Il n'est pas militant pour autant, il n'expose pas vraiment de thèse. J'ai essayé de décrire une situation, un parti, une nébuleuse, de décortiquer son discours, de comprendre son impact, son efficacité, son pouvoir de séduction. De montrer la désagrégation progressive du surmoi qu'il provoque, libérant une parole jusqu'ici indicible. D'exposer la confusion qu'il entretient, les peurs qu'il suscite, celles qu'il instrumentalise. Le film ne s'adresse pas en priorité, et ne doit pas s'adresser, à des gens mobilisés, très au fait de ce qu'est vraiment l'extrême droite. Ce qu'il dit, montre, raconte, tout le monde peut le savoir, mais les gens

s'informent plus à travers une presse qui favorise le spectaculaire ou l'émotion, que par des médias d'analyse et de réflexion. J'ai essayé d'éviter "l'entre-soi", de parler à tous et à chacun. De montrer plutôt que de démontrer. De tendre un miroir... Les miroirs nous montrent aussi ce qu'il y a derrière nous, ils nous inscrivent dans un décor, dans le monde, objectivement. Ils nous mettent en perspective et face à nous même. Dans le même temps. Ce film s'adresse d'abord, à ceux qui un jour, demain peut-être, seraient tentés de répondre au chant de ces sirènes. Je ne sais pas si c'est utile. Je suis sûr, en tout cas, que ça vaut la peine d'essayer. »

(LUCAS BELVAUX)

Chez Nous est un film réalisé par Lucas Belvaux avec Emilie Dequenne, André Dussollier.



6 € au lieu de ~~6,50 €~~



INCLUS
DANS L'ABONNEMENT NVO

nvoboutique.fr

Bon de commande *VO Impôts 2020*

Code article 03200123 / Prix unitaire : 6 €

Nb. ex. x 6 € = €

Ci-joint :

Chèque n°

Banque

À l'ordre de *La Vie Ouvrière*

Les invendus ne sont pas repris

(Écrire en lettres capitales, merci)

VOTRE FÉDÉRATION OU BRANCHE

SYNDICAT/SOCIÉTÉ

À préciser si nécessaire à l'expédition

Mme ☐ M. ☐ VOTRE UD

NOM*

PRÉNOM*

N°* RUE*

CODE POSTAL* VILLE*

TÉL. FIXE*

TÉL. PORTABLE*

COURRIEL*

FACTURE OUI ☐ NON ☐

* Champs obligatoires

code origine : MAG



ADRESSEZ VOTRE COMMANDE À : La Vie Ouvrière - Case 600

Service diffusion – 263, rue de Paris – 93 516 Montreuil Cedex. Tél. : 0149 88 68 50 / Fax : 0149 88 68 66 – commercial@nvo.fr